

COLLEGELOU CASTELLAS  
13, rue des Cévennes  
30320 MARGUERITTES

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER  
DES CLAUSES PARTICULIERES JUIN-JUILLET 2024**

**I) Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Lou Castellat 13, rue des Cévennes ...30320 MARGUERITTES

Personne responsable du marché : M. le Principal du collège

Comptable assignataire : Mme l'Agent Comptable du lycée Philippe Lamour rue de l'Occitanie BP 4038 30001 NIMES CEDEX

**I) Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

**III) Objet du marché :**

Le marché a pour but la fourniture en produits laitiers bio et avicoles bio pour un restaurant scolaire fournissant 450 repas/jour pendant 140 jours au rythme deux livraisons hebdomadaires.

**IV) Description des fournitures ou prestations :**

Marché à bon de commande pour la fourniture de **beurre, œuf, et fromages divers (pâtes molles, dures, yaourts et autres produits à base de lait bio)**. L'offre porte sur un bordereau de prix des produits les plus courants en restauration collective ; en cas de dénomination commerciale opaque une fiche technique devra être fournie à l'appui de chaque produit. CF liste jointe. *Les offres doivent se présenter uniquement dans l'ordre et suivant la liste descriptive jointe*

Volume financier prévisionnel annuel 20 000 euros ; en vertu de l'article 71 alinéa 1, le marché sera passé sur la base d'un volume minimum de 8 000 € et d'un volume annuel maximum de 22 000€.

**Le marché sera passé pour une durée de 1 an, à compter du 25 août 2024, avec prix fermes et définitifs sur la période en dehors des aléas économiques dument constatés et qui pourront engendrer des modifications tarifaires, proposées à la personne responsable du marché.**

V) **Contact** : tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès du gestionnaire du collège ; tel 04 66 75 38 38. ; adresse électronique : [gest.0301245r@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0301245r@ac-montpellier.fr)

VI) **Date limite de transmission des offres et modalités de transmission** : Les offres devront être parvenues au service Intendance du collège **au plus tard le 24 juin 2024** avant 17H sur le site [mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com).

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- qualités techniques des produits
- qualités des services associés
- Prix

IX) **Délai de validité des offres** : 1 an à compter du 25 aout 2024.

X) **Prix et règlements des comptes** :

**Contenu des prix** : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison et éventuellement au montage ou à l'installation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XI) **Règlement** : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) **Délai d'exécution**: Les prestations ou fournitures devront être exécutés à compter du 25 aout 2024.

XIII) **Notification** : le marché sera notifié par courrier électronique au titulaire **avant le 12 juillet 2024** un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com)

A Marguerittes le 28 mai 2024  
Le Principal,  
Emmanuel Guérard

